

RENDEZ-VOUS CONSEIL DES PROFESSIONNELS DE L'ENTREPRISE

Un entretien individuel avec un professionnel de l'entreprise : avocat, expert comptable, pour vous apporter un conseil d'expert sur une problématique spécifique dans la phase finale de votre projet.

OBJECTIFS

- > Perfectionner les aspects spécifiques liés à votre projet
- > Obtenir une réponse experte à une problématique donnée

PUBLICS CONCERNÉS

Créateur, repreneur, cédant, nouveau dirigeant

CONTENU DE LA PRESTATION

Un entretien individuel avec un expert comptable ou un avocat sur un sujet comptable, juridique ou fiscal lié à votre projet d'entreprise ou le démarrage de votre activité.

LES +

- > Un appui personnalisé et confidentiel
- > une réponse immédiate

MODALITÉS PRATIQUES

Sur rendez-vous

Durée - 1h

Lieu - A Toulon et dans les antennes de la CCIV

CONTACTS

espace.entreprendre@var.cci.fr

COÛTS

Offert par la CCIV et les Ordres professionnels